

CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS — GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA

Dans ce chapitre, après une présentation de chacune des cinq politiques sélectionnées qui permettra de repérer des changements de structures ou d'instrument de mise en œuvre, l'analyse de contenu permettra surtout le repérage d'éventuels changements d'objectifs, d'instruments et de cadres institutionnels.

Tel que mentionné précédemment, dans la préanalyse, les termes retenus sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial », et « entrepreneur ». Ils sont ciblés dans les principaux discours des politiques étudiées, et ce, en relation avec les objectifs du présent mémoire.

Pour le gouvernement du Canada, cinq politiques ont été retenues et les résultats sont livrés par ordre chronologique des politiques.

2.1 LA PRÉSENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA ANALYSÉES

Un volet du sujet de cette recherche est l'analyse de cinq politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral du Canada proposées entre 1988 et 2008. Chacune des politiques est présentée quant à son contexte et ses enjeux. À l'aide de mots clés identifiés dans la démarche de la préanalyse, il est possible d'illustrer les attentes du gouvernement du Canada sur le sujet. Tel que précisé à la section précédente, les termes choisis sont « entrepreneuriat », « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur ». Les politiques couvrent la période d'étude, de 1988

à 2008, et ont été sélectionnées en tenant compte des différentes conjonctures économiques au Québec. On retrouve des énoncés publics qui ont été mis en œuvre dans des contextes économiques de croissance et d'autres dans des situations de ralentissement économique.

Dans ce chapitre, après une présentation de chacune des cinq politiques publiques du gouvernement du Canada retenue, les résultats de l'analyse de contenu sont livrés à l'aide des mots clés. Ceux-ci permettront de délimiter les différents contenus des politiques étudiées dans la présente recherche. En terminant, une comparaison entre les politiques sera effectuée.

Les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada sont mises en place dans un souci de déconcentration des actions gouvernementales, et ce, dans un objectif de réduire les disparités régionales.

Le tableau 3, ci-dessous, présente une synthèse des cinq politiques retenues et examinées au plan fédéral.

Tableau 3 : Les politiques publiques du gouvernement du Canada⁶

LOCUTEUR	MINISTRE OU INSTANCE RESPONSABLE	ANNÉE ET TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE
Gouvernement du premier ministre : Brian Mulroney (Parti progressiste-conservateur du Canada) Années de l'élection : 1984 et 1988 Durée : 1984 à 1993	Ministère de l'Expansion industrielle régionale Ministre Robert R. de Cotret, Industrie, des Sciences et de la Technologie de 1987 à 1990	1988 — <i>Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec</i> Ministère de l'Expansion industrielle régionale (1988 à 1991)
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 1993 et 2000 Durée : 1993 à 2003	Bureau fédéral de développement régional pour le Québec Ministre John Manley, Industrie Canada de 1993 à 2000 Secrétaire d'État Martin Cauchon, responsable du Bureau fédéral de Développement régional pour le Québec de 1996 à 2002	1991 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 pour le Bureau fédéral de développement du Canada</i> Bureau fédéral de développement du Canada (1991 à 1998)
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection de 1993, de 1997 et de 2000 Durée : 1993 à 2003 Remplacé en 2003 par Paul Martin (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 2003 et 2004 Durée : 2003 à 2006	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec Brian Tobin, ministre de l'Industrie Canada de 2000 à 2002 Secrétaire d'État Martin Cauchon, responsable du Bureau fédéral de Développement régional pour le Québec de 1996 à 2002	2001 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 pour l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec</i> Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec (2001 à 2002)
Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Année de l'élection : 2004 Durée : 2004 à 2006	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec Ministre Jacques Saada, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec de 2004 à 2006	2006 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i> Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2006 à 2007)
Gouvernement du premier ministre : Stephen Harper (Parti conservateur du Canada) Années de l'élection : 2006 et 2008 Durée : 2006 à ce jour	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec Ministre Jean-Pierre Blackburn, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec de 2006 à 2008	2008 — <i>Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</i> Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2008 à 2009)

⁶ Toutes les politiques examinées ou documents publics dans le cadre de cette étude ont été adoptés par les instances officielles, soit des ministères ou des agences formant le gouvernement en place émanant d'instances officielles du gouvernement alors au pouvoir, le premier ministre étant par ailleurs chef d'un parti politique ayant remporté les élections.

- L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec

L'Entente *auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* signée en 1988 était la 12e entente auxiliaire dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional Canada-Québec couvrant une période de 10 ans, soit de 1984 à 1994. Elle a été préparée par un gouvernement fédéral dirigé par un premier ministre du Parti progressiste-conservateur du Canada, Brian Mulroney, et administrée par le Ministère de l'Expansion industrielle régionale (1988 à 1991) sous la responsabilité du ministre Robert R. de Cotret.

L'Entente auxiliaire comporte deux programmations multisectorielles. La première pour les régions dites ressources⁷ et la seconde pour les régions centrales⁸. Le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu une entente de développement économique et régional ayant notamment pour objectifs de favoriser le développement économique et de réduire les disparités. Cette entente prévoit que les deux gouvernements concluront des ententes auxiliaires afin de coordonner les mesures qui nécessitent un financement de la part des deux paliers gouvernementaux.

⁷ Les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Matane, Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata; de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit les MRC Avignon, Bonaventure, Denis-Riverin, La Côte-de-Gaspé, Les Îles-de-la-Madeleine et Pabok; de la Côte-Nord, soit les MRC Caniapiscau, La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie, Sept-Rivières et la municipalité Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent; du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine, ainsi que les MRC Charlevoix et Charlevoix – Est; de l'Ouest-du-Québec, soit les MRC Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or, et le reste de la division de recensement de l'Abitibi (compris dans la MRC Le Haut-Saint-Maurice) ainsi que les MRC Pontiac, La Vallée-de-la-Gatineau, Papineau et Antoine-Labelle; la région Nord-du-Québec, MRC au nord des MRC Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée-de-l'Or, Le Haut-Saint-Maurice, Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, Le Fjord-du-Saguenay et Caniapiscau.

Comme stipulé dans ce document de 1987, le but et les objectifs recherchés sont,

D'établir de manière concertée et harmonisée une programmation d'activités répondant aux besoins spécifiques des régions du Québec [...] et de convenir d'un mécanisme de gestion et de concertation souples et efficaces pour la réalisation de cette programmation. Aux fins de l'Entente, les deux gouvernements sont (sic) convenus des objectifs spécifiques suivants : accélérer la croissance à long terme des régions du Québec; consentir un effort particulier, important et soutenu, en sus des programmes établis pour accélérer le développement économique des régions de ressources du Québec, ainsi qu'un effort particulier pour favoriser principalement le développement des entreprises dans les régions centrales du Québec; viser à accroître la participation des populations régionales au marché du travail; favoriser la concertation entre les deux gouvernements et entre ceux-ci et les milieux œuvrant dans le développement économique, sur les politiques de développement économique s'appliquant aux régions du Québec; favoriser l'harmonisation des programmes et autres actions des deux gouvernements visant le développement économique des régions du Québec (BFDRQ, 1987 : 11-12).

L'Entente auxiliaire Canada-Québec mise sur le développement des entreprises, la recherche et le développement, la mise en valeur des ressources naturelles, le développement des ressources humaines, le renforcement de la productivité manufacturière et des secteurs d'excellence, l'aide à des zones moins favorisées et l'amélioration des infrastructures économiques. Le but recherché est de créer un environnement afin que les régions du Québec puissent « réaliser leur plein potentiel de développement économique entre autres, par la valorisation de leurs avantages comparatifs et par le développement et le renforcement d'entreprises productives » (BFDRQ, 1987 : 7). Ces buts demeurent encore aujourd'hui, des priorités pour le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en place de ses politiques publiques ou des organismes responsables du développement économique des régions du Québec.

⁸ Les autres régions administratives du Québec : Capitale-Nationale; Mauricie; Estrie; Montréal; Outaouais; Chaudière-Appalaches; Laval; Lanaudière; Laurentides; Montérégie et Centre-du-

Il est à noter que l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* a été la dernière que les gouvernements du Canada et du Québec ont partagée et signée conjointement.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 pour le Bureau fédéral de développement régional du Québec

Le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* a été proposé par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, et administré par le ministre d'Industrie Canada sous la responsabilité du ministre John Manley.

En 1995, l'État fédéral décidait de ne pas renouveler l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* signée en 1988 et de prendre directement en charge la responsabilité des politiques publiques en matière de développement économique régional. Le gouvernement d'un premier ministre du Parti libéral, Jean Chrétien, confie alors au ministre fédéral d'Industrie Canada des responsabilités en matière de développement économique régional au Québec. Pour réaliser ce nouveau mandat, Industrie Canada a mis sur pied le Bureau fédéral de développement régional du Québec (BFDRQ).

Le Portefeuille d'Industrie Canada joue donc un rôle de premier plan pour stimuler la croissance économique et créer des emplois. Il mobilise les principaux ministères et organismes chargés des sciences et de la technologie, du développement régional, des services axés sur le marché et de la politique microéconomique. Sous l'autorité d'Industrie Canada, la création du BFDRQ marque un virage important en matière de développement

économique régional pour le gouvernement fédéral. On lui a donné le mandat des interventions économiques et du développement du climat d'affaires pour les régions du Québec. La mission du BFDRQ est,

De promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs; (...) mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables, et (...) concentrer ses efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (BFDRQ, 1997 : 7).

Selon le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* (RPP), le plan d'action du BFDRQ intègre des enjeux horizontaux de développement économique régional reposant sur la concertation et le partenariat des intervenants économiques publics. Sa démarche est orientée et concentrée vers et pour les entreprises et les régions dans les domaines où le gouvernement du Québec intervenait déjà, soit dans les secteurs de l'innovation, du développement des marchés et de l'entrepreneurship.

Le RPP de 1997/1998 souligne que les notions de développement économique local, d'entrepreneurship et du climat des affaires font partie intégrante du discours du gouvernement fédéral, par l'entremise du BFDRQ.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* (RPP) de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec a été élaboré par un

gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, et administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec sous la responsabilité du ministre Brian Tobin, ministre d'Industrie Canada. Le RPP 2001/2002 précise,

La Partie I de la Loi sur le ministère de l'Industrie, sanctionnée en mars 1995, définit les attributions du ministre chargé de Développement économique Canada. En matière de développement économique régional au Québec, le ministre responsable de l'agence veille à la formulation des orientations, des politiques et des programmes, à la prestation de programmes et de services, à l'établissement de relations de coopération avec les partenaires et l'analyse et la diffusion d'information (DEC, 2001 : 12).

Au tournant, des années 2000, Développement économique Canada, s'implante et concentre ses énergies dans deux domaines d'intervention : « le développement des entreprises et l'amélioration de l'environnement de développement économique des régions » (DEC, 2001 : 5).

Comme le *Rapport des plans et priorités 2001/2002* le souligne, Développement économique Canada est et sera encore un joueur clé en ce qui concerne le développement régional et économique au Québec, et ce, pour le gouvernement fédéral. Il travaille en équipe, de façon proactive, en misant sur la synergie résultant de la collaboration avec plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada dont les activités influent sur le développement économique des régions du Québec.

Le mandat qu'Industrie Canada octroya à l'Agence était le même que celui du BFDRQ, soit de,

Promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs; mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables; concentrer les efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (DEC, 2001 : 13).

Même après ces ans, le mandat que confia Industrie Canada à l'Agence est demeuré le même que celui du Bureau fédéral de développement régional du Québec. Cette même mission on la retrouve également dans le RPP 1997/1998.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Le Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été proposé par un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada et administré par l'Agence de développement économique du Canada sous la responsabilité du ministre Jacques Saada. En octobre 2005, l'Agence de développement économique Canada devient une entité autonome et ne relève plus du portefeuille d'Industrie Canada.

Selon la loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, entrée en vigueur le 5 octobre 2005, la mission est ainsi présentée,

L'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec (DEC, 2006 : 4).

Par rapport aux deux politiques publiques en matière de développement régional précédemment étudiées, on constate que la mission de l'organisme responsable du développement économique pour le gouvernement fédéral au Québec est modifiée. Une attention particulière est maintenant portée aux régions à faible croissance et à celles dont la possibilité de création d'emplois productifs sont insuffisants, et ce, plus particulièrement dans certaines régions ressources du Québec, tandis qu'auparavant l'attention était sur ces régions à faibles revenus. Par ailleurs, avec le nouveau mandat de l'Agence, celle-ci ne concentre plus directement ses actions sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship, mais favorise plutôt la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec. Comme on le constate, cette mission a été modifiée par rapport à celle évoquée en 2001 et en 1997. Le RPP de 2006 marque donc le début d'une vision à long terme du développement économique et régional par la mise en œuvre d'orientations stratégiques pour une période de cinq ans. Il énumère les quatre priorités retenues dont deux sont directement reliées à des priorités de programme et deux autres à des priorités de gestion.

Les priorités de programme pour l'Agence ont pour objectif d'intensifier ses interventions dans les régions et les collectivités en transition et renforcer la

performance des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes, et ce, dans des secteurs clés. Les priorités de gestion visent à renforcer la capacité ministérielle de développer des politiques, à concevoir des programmes et à doter l'Agence de processus et de systèmes requis pour assurer une capacité accrue de gestion axée sur les résultats (DEC, 2006 : 7).

Par ces deux priorités, l'Agence désire appuyer et favoriser la réalisation de projets susceptibles de répondre aux résultats souhaités par l'Agence et aux enjeux propres de ces collectivités afin d'atténuer les difficultés d'adaptation socio-économique, de renouveler la base entrepreneuriale et de faciliter la diversification économique en misant sur leurs atouts et leur potentiel spécifique sur les plans industriel, touristique, culturel ou du savoir. Ainsi, ces collectivités seront en mesure de s'ouvrir à de nouveaux secteurs économiques à forte valeur ajoutée et à potentiel de croissance prometteur afin d'entrevoir la création d'emplois durables.

Ces orientations fondent la stratégie à long terme du gouvernement du Canada pour relever les défis du développement régional au Québec. Cette approche s'appuie sur quatre dimensions se voulant à la fois globale, horizontale, territoriale et participative.

La première dimension tenait compte des aspects économiques, sociaux, environnementaux et culturels dans la planification et l'élaboration des politiques et des stratégies ministérielles et régionales. La seconde, l'horizontalité, incorporait les expertises, les capacités et les moyens des partenaires fédéraux, favorisant la coopération et la collaboration pour mieux répondre aux besoins des régions. La notion territoriale, pour sa part, s'appuyait sur des stratégies différenciées et cohérentes en fonction de quatre types de territoire (la région métropolitaine de Montréal, les grands pôles urbains de Québec et de Gatineau, les territoires centraux et les territoires périphériques) sans oublier les collectivités vulnérables. La dernière, la dimension participative, suscitait la participation afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, d'initiatives, de programmes et de services (DEC, 2006 :10).

Comme le souligne le Rapport, les politiques publiques en matière de développement régional s'inscrivent dans un contexte large qui regroupe une série de préoccupations d'ordre économique, social, culturel et environnemental.

L'Agence vise deux résultats stratégiques en matière de développement régional,

La vitalité des collectivités et la compétitivité des entreprises. Sur le terrain, nos activités pour atteindre nos objectifs couvriront l'ensemble du Québec, c'est-à-dire les territoires périphériques et centraux, les grands pôles urbains, la région métropolitaine de Montréal ainsi que les collectivités plus vulnérables au sein de ces quatre territoires (DEC, 2006 : 1).

L'Agence porte donc une attention particulière à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des entreprises et des régions, et ce, afin que les régions et les PME du Québec puissent faire face à la mondialisation et à l'augmentation de la productivité des entreprises au plan international, entre autres. Par contre, cette nouvelle tendance ne peut se substituer au dynamisme entrepreneurial des régions, car le développement local se fait en collaboration étroite avec les gens du milieu. Les politiques publiques en matière de développement régional viennent en aide pour trouver des solutions aux enjeux de développement des territoires et plus particulièrement aux collectivités vulnérables.

- Le Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Le Rapport sur les plans et priorités 2008/2009 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été élaboré sous un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti conservateur du Canada et administré par le

ministère de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec sous l'autorité du ministre Jean-Pierre Blackburn.

Pour l'exercice financier 2008/2009, l'Agence a choisi de mettre l'accent sur les priorités gouvernementales précisées dans le discours du Trône soit : *Un leadership fort. Un Canada meilleur*. Le gouvernement du Canada s'est fixé cinq priorités dont deux interpellent l'Agence tout particulièrement soit : « Exercer un *leadership* économique efficace [...] et faciliter aux entreprises canadiennes l'accès aux marchés étrangers » (DEC, 2008 : 12-13). Cela représente pour le gouvernement des défis auxquels sont confrontés les secteurs clés tels que la foresterie, les pêches, l'industrie manufacturière et le tourisme.

On constate dans le RPP 2008/2009 que l'Agence revient au développement et à la consolidation des secteurs clés de l'économie des régions qui connaissent des difficultés économiques. L'appui à la consolidation et au développement des ressources naturelles, l'industrie manufacturière et le tourisme permettent aux collectivités fortement touchées par la crise économique de développer, de consolider et de diversifier leur économie de base. En effet,

Plusieurs collectivités y sont vulnérables, ayant une base économique peu diversifiée. La dépendance à une ressource conjuguée, entre autres, à l'éloignement des marchés requiert la diversification économique pour assurer le développement de ces régions dévitalisées (DEC, 2008 : 15).

Ces collectivités vulnérables et les régions représentent un enjeu majeur au développement régional.

Le RPP 2008/2009 précise clairement la volonté du gouvernement du Canada de porter une attention particulière au développement des ressources naturelles, au tourisme et à l'industrie manufacturière. Seule l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le*

développement économique des régions du Québec de 1988 en fait mention dans les politiques analysées.

Pour atteindre les résultats attendus, l'Agence intervient sur quatre priorités :

Poursuivre la diversification économique des régions et des collectivités à faible croissance économique; renforcer la performance des PME innovantes et compétitives de secteurs clés; mettre en œuvre le plan d'action ministériel au regard du rapport du Groupe d'experts indépendants sur l'efficacité dans l'exécution des programmes; poursuivre l'amélioration de la gestion des dépenses, des résultats et des risques (DEC, 2008 : 18-19).

Pour être en mesure de répondre aux enjeux présents et futurs des régions du Québec, l'Agence s'est dotée d'une architecture des activités de programme (AAP) visant à lui donner les moyens de réaliser sa mission et son mandat en fonction de ses résultats stratégiques attendus. Ces interventions portent sur trois résultats stratégiques, soit la vitalité des collectivités, la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) des régions, les politiques, la représentation et la coopération. Les deux premiers représentent le cœur des activités de DEC dans les régions du Québec.

Afin de connaître les attentes et les besoins en matière de développement économique régional des différents partenaires socioéconomiques des différentes régions du Québec, le ministre responsable du développement régional a mis en place des comités aviseurs. D'ailleurs, il est prescrit dans la *Loi constituant l'Agence* que le ministre peut constituer des comités consultatifs. Chaque comité avait pour mandat de conseiller le ministre et l'Agence sur la situation économique de sa région et les orientations et les priorités à privilégier, et de contribuer à la réflexion sur l'identification des secteurs d'activités économiques et créneaux de développement ciblés. Ils devaient permettre aux différents bureaux d'affaires

de l'Agence de disposer de conseils sur les actions à privilégier et sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Au cours des 20 années étudiées, on a constaté plusieurs changements d'orientation et structurels dans les différentes politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral. Que ce soit une attention particulière aux régions à faible croissance, une coopération et une complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec, une gestion axée sur les résultats ou encore une stratégie à long terme qui s'appuie sur des dimensions à la fois globale, horizontale, territoriale et participative et sans oublier les collectivités vulnérables.

Pour la période de 1988 à 2005, sur le plan des orientations, la mission des politiques publiques en matière de développement régional a très peu évolué. Elle a entre autres pour objectif le développement des entreprises, la recherche et le développement, le renforcement de la productivité des entreprises, l'aide aux collectivités les moins favorisées et la valorisation des ressources naturelles. Le développement des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique des régions constituent une des volontés du gouvernement du Canada. L'action du gouvernement fédéral est orientée et concentrée vers et pour les entreprises et les régions dans les domaines où le gouvernement du Québec intervenait déjà, soit dans les secteurs de l'innovation, du développement des marchés et de l'entrepreneurship.

Lors de la création de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, en 2005, la mission de l'organisme s'est légèrement modifiée. Avec le nouveau mandat de l'Agence, la politique publique en matière de développement régional pour le gouvernement du Canada ne concentre plus directement ses actions sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneuriat, mais plutôt favorisera la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec. Cette volonté s'inscrit dans un contexte large qui regroupe une série de préoccupations d'ordre économique, social, culturel et environnemental. L'Agence porte donc une attention particulière à la vitalité des collectivités et à la compétitivité des entreprises et des régions. Ainsi, les collectivités du Québec seront en mesure de s'ouvrir à de nouveaux secteurs économiques à forte valeur ajoutée et à potentiel de croissance prometteur afin d'entrevoir la création d'emplois durables. On constate que les politiques reviennent au développement et à la consolidation des secteurs clés de l'économie des régions qui connaissent des difficultés économiques tels que la foresterie, les pêches, l'industrie manufacturière et le tourisme.

On peut aussi constater un changement au plan structurel. La structure responsable du développement régional au gouvernement fédéral est passée d'un ministère à un bureau de développement et à une agence, et ce sous la responsabilité d'Industrie Canada puis à une agence autonome. La loi créant l'Agence de développement économique pour les régions du Québec permet la mise en place de comités consultatifs dans les régions du Québec. Le rôle de ces comités est de conseiller le ministre de DEC sur la situation économique et quant aux priorités. Les préoccupations en matière de développement régional marquant les trois premières politiques sont encore aujourd'hui des priorités pour le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en place de ses politiques publiques ou des organismes responsables du développement économique des régions du Québec. La diversification économique des régions et des collectivités à faible croissance économique et le renforcement de la performance des PME innovantes et compétitives dans des secteurs clés se retrouvent dans les cinq politiques étudiées.

2.2 L'ANALYSE DES RESULTATS POUR LE GOUVERNEMENT FEDERAL

Le tableau 4, qui suit, nous informe que le terme « entrepreneuriat » et les autres termes (entrepreneurship, entrepreneur-e) ou « entrepreneurial » apparaissent à des intensités variables selon les politiques et périodes analysées. Au total, dans les cinq politiques examinées pour le gouvernement fédéral, les quatre mots clés ont été répertoriés à 67 reprises.

Tableau 4 : La synthèse des catégories par politique pour le gouvernement du Canada

LOCUTEUR	TITRE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	ENTREPRENEUR Nombre %politique %catégorie	TOTAL Nombre %politique %catégorie
Gouvernement du premier ministre : Brian Mulroney (Parti progressiste-conservateur du Canada) Année de l'élection : 1984 Durée : 1984 à 1993	<i>Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec (1988)</i>	2 33,33% 25%	0 0% 0%	1 1,67% 13%	3 50,0% 10%	6 100% 9%
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 1993 et 2000 Durée : 1993 à 2003	<i>Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 Bureau fédéral de développement régional (1997)</i>	0 0% 0%	17 65,38% 74%	1 3,85% 12%	8 30,77% 29%	26 100% 39%
Gouvernement du premier ministre : Jean Chrétien (Parti libéral du Canada) Années de l'élection de 1993, de 1997 et de 2000 Durée : 1993 à 2003 Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Années de l'élection : 2003 et 2004 Durée : 2003 à 2006	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2001)</i>	0 0% 0%	2 100% 9%	0 0% 0%	0 0% 0%	2 100% 3%
Gouvernement du premier ministre : Paul Martin (Parti libéral du Canada) Année de l'élection : 2003 Durée : 2003 à 2006	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2006)</i>	0 0% 0%	4 21,05% 17%	5 26,32% 63%	10 52,63% 36%	19 100% 28%
Gouvernement du premier ministre : Stephen Harper (Parti conservateur du Canada) Années de l'élection : 2006 et 2008 Durée : 2006 à ce jour	<i>Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (2008)</i>	6 43% 75%	0 0% 0%	1 7% 12%	7 50% 25%	14 100% 21%
TOTAL		8 12% 100%	23 34% 100%	8 12% 100%	28 42% 100%	67 100% 100%

Le mot clé le plus populaire pour l'ensemble des cinq politiques est l'expression « entrepreneur » (42 %) suivie d'« entrepreneurship » (34 %), « entrepreneurial » (12 %) et « entrepreneuriat » (12 %). Pour sa part, le mot entrepreneur se retrouve principalement dans les 10 premières années (1988-1987) de l'étude et dans les dernières années (2003 à ce jour).

On observe que le terme « entrepreneurship », pourtant considéré comme un anglicisme par l'Office québécois de la langue française, a été plus utilisé que le mot « entrepreneuriat » qui lui est reconnu par OQLF.

2.2.1 L'Entente-auxiliaire Canada – Québec sur le développement économique des régions du Québec

Les résultats pour l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sont compilés dans le tableau 4 ci-dessus et un portrait de chaque terme analysé est présenté ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à six occasions.

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec ne parle aucunement d'entrepreneurship. Les trois autres termes sont également très peu présents dans cette entente.

Le terme « entrepreneuriat »

Le mot clé « entrepreneuriat » a été repéré à deux reprises dans *l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sur un total de huit, représentant ainsi 25 % pour l'ensemble des cinq politiques.

L'*Entente* est un programme du gouvernement fédéral concerté avec le gouvernement du Québec pour le développement des entreprises. Elle vise notamment à appuyer l'entrepreneuriat régional, et plus particulièrement les PME, et à encourager la diversification industrielle des régions du Québec.

On y souligne que l'essor de la PME et de l'esprit d'entreprise constitue le fondement de ce programme-cadre. Les programmes et les projets qui peuvent être mis de l'avant s'articulent autour du développement de l'entrepreneuriat.

Il est à noter que le développement de l'entrepreneuriat constitue un élément faisant partie des conditions du gouvernement du Canada pour le développement des entreprises et la diversification industrielle et économique des régions du Québec.

Le terme « entrepreneurship »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneurship » dans l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sur un total de 23 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » a été mentionné une fois dans l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* sur un total de huit, représentant ainsi 13 % pour l'ensemble des cinq politiques.

La politique stipule l'importance de s'attaquer à l'ensemble des possibilités pour un développement viable dans chacune des régions ressources du Québec, et ce, selon les atouts respectifs de chacune et tout en faisant la promotion d'un « climat entrepreneurial ».

La notion « entrepreneurial » fait ici référence à ce que le développement des collectivités passe par la mise en valeur de leurs atouts tout en appuyant le développement d'un climat entrepreneurial dans les collectivités et auprès des entreprises. Celui-ci devient conditionnel au dynamisme de tous les acteurs de la communauté dans laquelle évolue l'entreprise.

Le terme « entrepreneur »

Dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, le terme « entrepreneur » a été répertorié à trois reprises sur un total de 28, représentant ainsi 10 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Aux fins de la présente Entente, on met l'accent sur des objectifs spécifiques, dont la mobilisation des entrepreneurs locaux. Elle prévoit l'émergence de nouveaux entrepreneurs québécois pour qui la métropole constitue un centre de rayonnement et un bassin de main-d'œuvre diversifiée et spécialisée. Ces composantes appuient le redéploiement de nouvelles entreprises dans des secteurs de pointe et le renforcement de celles existantes contribuant ainsi à mieux développer la structure industrielle de Montréal.

Pour ce faire, *l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* suggère qu'il faut d'abord et avant tout compter sur le dynamisme des entrepreneurs locaux, la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre et le potentiel de chacune des régions pour développer l'ensemble des régions du Québec.

L'entrepreneur représente ainsi un des éléments clés du développement et de la croissance économique des régions du Québec. Celui-ci passe entre autres, par le dynamisme de l'entrepreneur et de la PME, et ce, en tenant compte des particularités propres à chacune des communautés ou collectivités. Les deux gouvernements ont convenu

dans l'Entente d'objectifs déterminés tels qu'accélérer la croissance à long terme des régions du Québec, et ce, en mobilisant les entrepreneurs locaux et régionaux.

En résumé, sous le gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti progressiste-conservateur du Canada, l'Entente ne fait aucune référence à l'entrepreneurship. On constate par contre que la notion d'entrepreneuriat y est présente et fait partie d'une démarche de diversification de l'économie des régions.

Globalement, l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec* vise à instaurer un « climat » entrepreneurial dans les collectivités. La création de ce climat et la mobilisation des entrepreneurs « locaux » sont alors considérées nécessaires pour le développement et la croissance économiques des régions et à la croissance des PME et des TPE. Celle-ci peut également s'appuyer sur les différents axes de développement des milieux. Pour sa part, le terme d'entrepreneur suggère des notions de mobilisation, de dynamisme, de création d'entreprises et d'une main-d'œuvre disponible et qualifiée.

2.2.2 Le Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 du Bureau fédéral de développement régional

Les résultats pour le Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998 ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est présentée ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 26 occasions.

Le *Rapport sur les plans et priorités 1997/1998* ne fait aucune mention du mot clé « entrepreneuriat », contrairement à la politique de 1988. Pour sa part, l'entrepreneurship y est toutefois bien présent et donne une place à la jeunesse. Dans l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des régions du Québec* de 1988, l'entrepreneurship était complètement absent. On constate également une attention soutenue à l'entrepreneur.

Le terme « entrepreneuriat »

On ne retrouve aucune mention de l'expression « entrepreneuriat » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques. Par ailleurs, l'entrepreneurship y occupe, comme on le verra plus loin, une place désormais très importante.

Le terme « entrepreneurship »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* du Bureau fédéral de développement régional du Québec, le terme « entrepreneurship » a été répertorié à 17 reprises sur un total de 23, représentant ainsi 74 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Ce mot clé n'a nullement été mentionné dans *l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*, en 1988. Le développement de l'entrepreneurship devient alors l'enjeu et la priorité de la politique de 1997/1998 pour le gouvernement fédéral.

La Partie II de la *Loi sur le ministère de l'Industrie* précise d'ailleurs que le mandat du BFDRQ est,

Promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs, de mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables, et de concentrer ses efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (Gouvernement du Canada, 1997 : 8).

À noter ici, que le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998* cible les régions ou les collectivités où se manifestent des difficultés économiques et une croissance lente, et ce afin de les dynamiser ou encore de les revitaliser.

Eu égard à sa mission, le BFDRQ doit coordonner, appuyer et promouvoir le développement économique dans les régions du Québec et plus particulièrement les régions à croissance lente et à faible revenu. La politique de 1997 estime que le dynamisme du développement de la petite ou moyenne entreprise (PME) représente un point d'appui majeur dans la mise en valeur du potentiel économique de chacune des régions du Québec.

Les outils aux services de la PME peuvent demeurer accessibles dans chacun des six grands axes d'intervention privilégiés par le BFDRQ, dont celui de l'entrepreneursip : « L'innovation, la recherche et le développement, le design; le développement des marchés; les exportations et l'entrepreneursip » (BFDRQ, 1997, 9.).

Par ailleurs comme membre du portefeuille de l'Industrie, le BFDRQ soutient aussi activement la réalisation des priorités nationales, parmi lesquelles le programme Emploi et Croissance du gouvernement, dans les domaines de la science et de la technologie, du commerce extérieur, de l'investissement et de l'entrepreneursip chez les jeunes. La politique de 1997/1998 précise également que l'une des cibles prioritaires pour les exercices financiers de 1997/1998 à 1999/2000 est de donner priorité aux jeunes pour le développement de l'entrepreneursip. Pour réaliser le développement de l'entrepreneursip chez les jeunes, les instruments utilisés doivent passer par l'organisation de colloques, de séminaires ou de concours et même appuyer financièrement des centres d'entrepreneursip en milieu universitaire ou des incubateurs technologiques, en passant par la remise de bourses de prédémarrage et de démarrage. Par cette priorité le BFDRQ souhaite accroître, de quatre à huit⁹, le réseau des centres d'entrepreneursip universitaires.

⁹ Nous retrouvons des centres entre autres, à l'Université Laval, aux HEC-POLY de l'Université de Montréal, à l'Université Bishop.

Le RPP 1997/1998 oriente ses actions vers un développement de l'entrepreneursip chez les jeunes. En favorisant un climat d'affaires et en portant une attention au développement de l'entrepreneursip chez les jeunes, les actions du BFDRQ visent alors le dynamisme de la petite ou moyenne entreprise (PME) dans chacune des régions du Québec.

Cette politique précise que des études récentes, sur le développement local, montrent que les corporations issues du milieu contribuent efficacement à propager l'entrepreneursip et la création d'emploi sur le territoire. Pour ce faire,

Le BFDRQ travaille de plus en plus en partenariat avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), les divers organismes de développement local et les regroupements visant la promotion de l'entrepreneursip au Québec afin de permettre un accès accru aux services du gouvernement du Canada. Ceux-ci sont impliqués dans la livraison d'actions fédérales émanant du BFDRQ ou du portefeuille de l'Industrie (BFDRQ, 1997 : 26).

La stratégie fédérale de 1997/1998 pour la région de Montréal prône le développement de la PME et le BFDRQ appuie plusieurs initiatives. Comme la poursuite des activités d'Info-entrepreneurs et la participation au financement d'organismes de développement de l'entrepreneursip constituent une priorité de cette politique.

Par ailleurs, le soutien à l'entrepreneursip vise un des objectifs du programme, le soutien au Fonds spécial de développement et d'adaptation économiques des communautés de pêche du Québec (FSQCQ), lequel doit stimuler l'émergence d'un climat de développement local plus favorable en appuyant, au sein des communautés, le développement des capacités à entreprendre ou à intensifier les activités d'animation, de promotion économique et de services de soutien à l'entrepreneursip. Le principal objectif du programme FSQC est de répondre aux problématiques régionales particulières,

notamment celle engendrée par les impacts de la diminution des stocks de poissons de fond sur l'économie des communautés de pêche de la côte Atlantique du Canada. Cette politique a pour finalité d'aider les communautés à relever ce défi de taille auquel elles font face et contribue à les rendre moins tributaires des activités reliées au poissons de fond en privilégiant des projets qui créent de l'emploi et qui ont des retombées économiques durables.

On définit généralement le développement local « comme une approche globale reposant sur le développement endogène par les forces du milieu, mais s'appuyant aussi sur l'État à titre d'accompagnateur et de soutien financier » (BFDRQ, 1997 : 26).

Le RPP rappelle qu'en 1995/1996 le BFDRQ s'est doté du programme IDÉE-PME et souligne les quatre principaux axes suivants soit « l'innovation, la recherche, le développement et le design, le développement des marchés, l'exportation et l'entrepreneurship et le développement du climat des affaires » (BFDRQ, 1997 : 33).

Comme mentionné dans le RPP 1997/1998, 477 offres d'aide ont été octroyées en vertu des programmes IDÉE-PME et PDME, lesquelles se regroupent autour de quatre axes d'intervention : « l'innovation, la recherche, le développement et le design (15 %), le développement des marchés (35 %), l'entrepreneurship et climat des affaires (30 %) et projets catalyseurs (9 %) » (BFDRQ, 1997 : 45-49, nous soulignons). Le RPP souligne que 58 entreprises ont eu des impacts sur certaines cibles du BFDRQ soit l'innovation, le développement des marchés, le climat des affaires et l'entrepreneurship et les effets microéconomiques sur l'entreprise (revenus, emplois, dépenses). Comme il est mentionné dans le document, un indicateur doit servir à mesurer les résultats du BFDRQ en ce qui concerne le nombre de personnes sensibilisées à l'entrepreneurship.

Les objectifs du BFDRQ misent sur quatre grands axes, déjà mentionnés à deux reprises. Ils appuient le développement du potentiel économique des régions du Québec et la création d'emplois durables en favorisant un climat d'affaires qui permette à la PME de

prospérer et de se développer. Dans le présent RPP, lorsqu'on parle de développer un climat favorable fait référence au climat d'affaires et non au développement d'un « climat d'entrepreneurship » comme dans l'Entente auxiliaire sur le développement économique régional de 1988.

Le terme « entrepreneurial »

Une seule référence à « l'esprit entrepreneurial » a été mentionnée, ce terme représente ainsi 12 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Afin de bien remplir son mandat, le BFDRQ met en place des organismes ou partenaires technologiques répondant ainsi à un de ses axes de développement. Ceux-ci ont comme mandat de stimuler l'esprit entrepreneurial dans le milieu des centres de recherche secteur important de l'économie québécoise. Cette initiative devait renforcer la diversification et consolider la base économique d'un territoire disposant d'un bassin d'une centaine de centres de recherche et de laboratoires dans la région métropolitaine de Québec et d'un esprit entrepreneurial estimé vigoureux dans la zone de Chaudière-Appalaches.

Le terme « entrepreneur »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 1997/1998*, du Bureau fédéral de développement régional, le terme « entrepreneur » a été inventorié à huit reprises sur un total de 28, représentant ainsi 29 % pour l'ensemble des cinq politiques.

BFDRQ finance son principal partenaire fédéral « Info-entrepreneurs ». Ce dernier fait partie du Réseau Entreprises Canada. Tel que mentionné dans le document, ce réseau compte 13 centres à travers le Canada. Info-entrepreneurs est le leader en matière de livraison d'information intégrée et de qualité sur les services et programmes

gouvernementaux destinés aux gens d'affaires. Ces centres de services aux entreprises du Canada visent alors à faciliter aux entrepreneurs l'accès à l'information sur les programmes et les services gouvernementaux. La politique mentionne également vouloir accroître, de 26 à 36, le nombre de clubs d'entrepreneurs étudiants au Québec.

Des démarches auprès de la Chambre de commerce du Québec, de la Fédération des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) et des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) cherchaient à cette époque à accroître la capacité d'offrir de l'aide directe aux entrepreneurs. En partenariat avec la Chambre de Commerce du Québec et la Fédération des SAJE, le gouvernement canadien entend créer une dizaine de services de diffusion auxiliaires à Info-entrepreneurs, développer un site sur Internet et assurer une promotion appropriée de ces services.

Le RPP 1997/1998 vise, à augmenter le nombre de requêtes d'information idéalement le doubler transmis par Info-entrepreneurs et ainsi assurer un accès suffisant pour satisfaire la clientèle, principalement des entreprises, et répondre à la demande des utilisateurs.

Le Rapport sur les plans et priorités 1997/1998 mentionne que chaque année, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) collaborent avec des organismes du milieu pour offrir de la formation en démarrage d'entreprise. Cette formation est donnée à plus de 1 200 futurs entrepreneurs.

Tel que précisé dans le document (RPP, 1997), près de la moitié des entrepreneurs interrogés lors de l'évaluation déclarent qu'ils n'ont pu réaliser leur projet sans l'assistance du Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal (PRISOM). Le programme « Info-Plus » semble cependant dédoubler un service déjà offert par Info-entrepreneurs.

Ainsi, l'entente fait mention de tous les services offerts par le gouvernement du Canada à l'entrepreneur. Le Réseau Entreprises Canada, qui regroupe des organismes locaux, a pour mandat de fournir promptement et gratuitement aux entreprises de toutes les

régions du Canada des renseignements sur les programmes, services et règlements des gouvernements du Canada et du Québec.

Dans le *Rapport des plans et priorités 1997/1998 du BFDRQ*, le gouvernement du Canada sous la gouverne du premier ministre du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, les termes « entrepreneurs » (8) et « entrepreneurship » (17) occupent une place prépondérante et s'inscrivent dans les axes prioritaires d'intervention de l'organisme et du gouvernement.

Le développement du climat d'affaires se doit d'être appuyé par les organismes locaux et régionaux. Ceux-ci étant reconnus et étant financés par le BFDRQ. Le développement du climat d'affaires et l'esprit d'entrepreneurship chez les jeunes représentent un enjeu majeur pour la création d'entreprises et d'emplois. Le RPP de 1997/1998 s'oriente vers une stratégie entrepreneuriale basée principalement sur la jeunesse et la jeunesse étudiante par le développement des clubs entrepreneuriaux dans les universités et les collèges. Des outils ont été mis en place afin d'accompagner les entrepreneurs et d'appuyer le développement de l'entrepreneurship.

Cette notion n'a pas été abordée dans la précédente politique. Pour les entrepreneurs, l'accès à l'information sur les programmes et les services gouvernementaux demeure également une priorité. Pour répondre à ces besoins, des centres de services aux entreprises ont vu le jour durant cette période.

Pour sa part, le développement de « l'esprit entrepreneurial », nouvelle notion, pour le gouvernement favorise le développement technologique des régions du Québec.

2.2.3 Le Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 du Bureau fédéral de développement régional

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* a été conçu par le gouvernement du

Canada et administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec sous la responsabilité du ministre libéral Brian Tobin, Industrie Canada et du secrétaire d'État Martin Cauchon, responsable de l'Agence.

Les résultats du RPP 2001/2002 ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est offerte ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés n'ont été repérés qu'à deux occasions. Le *Rapport des plans et priorités 2001/2002* fut proposé lors du deuxième mandat du gouvernement du Parti libéral du Canada et seule la notion d'entrepreneurship y est mentionnée à deux reprises. Aucune mention pour les termes « entrepreneuriat », « entrepreneurial » et « entrepreneur » comparativement aux politiques de 1988 et 1997. Cette politique met désormais l'accent sur la promotion de « l'innovation » et vise à appuyer les PME pour qu'elles prennent leur essor économique.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurship »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* pour l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) le terme « entrepreneurship » a été répertorié à deux reprises sur un total de 23, représentant 9 % pour l'ensemble des cinq politiques. Dans la politique de 1997/1998, ce terme apparaissait à 17 reprises.

Dans le RPP 2001/2002, le terme « entrepreneurship » figure parmi les objectifs des Plans et priorités comme pour 1997/1998. La mission est,

Promouvoir le développement économique des régions du Québec à faibles revenus et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs; mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables; concentrer les efforts sur les petites et les moyennes entreprises et sur la valorisation de l'entrepreneurship (DEC, 200 : 13).

L'entrepreneurship et le climat des affaires pour les petites et moyennes entreprises, programme IDÉE-PME, sont destinés à une clientèle de PME québécoises et d'organismes qui les soutiennent. Un des outils de DEC pour atteindre ses objectifs en matière de développement du climat d'affaires demeure le programme IDÉE-PME mis en place en 1995, lors de la création de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec sous la juridiction d'Industrie Canada. Ce programme est destiné au développement des PME du Québec et au développement de l'entrepreneurship.

Le terme « entrepreneurial »

On n'a répertorié aucune mention du terme « entrepreneurial » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneur »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneur » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2001/2002* sur un total de 28 pour l'ensemble des cinq politiques. Dans la politique de 1997/1998, ce mot clé faisait partie intégrante de l'énoncé.

Sous un deuxième mandat du Parti libéral du Canada au pouvoir, et ce contrairement à ce qui avait été observé au cours de la période précédente, le document *Rapport des plans et des priorités 2001/2002* donne ainsi très peu de place à l'entrepreneurship et aux autres termes apparentés. Les termes « entrepreneur », « entrepreneurial » et « entrepreneuriat » occupent une place limitée voire absente dans les axes prioritaires d'intervention de l'organisme. Seul le terme « entrepreneurship » a été mentionné, et ce, à deux endroits seulement soit en rapport avec les objectifs de l'Agence de Développement économique Canada et du programme IDÉE-PME comparativement à la politique de 1988 où il était mentionné à 17 occasions.

L'Agence incite notamment les PME québécoises à accroître leur compétitivité en recourant aux nouvelles pratiques d'affaires, à l'adoption de nouvelles technologies de production et au développement du commerce électronique et laisse peu de place à l'entrepreneurship. La promotion de « l'innovation » et l'appui des PME sont essentiels à l'essor économique des régions du Québec.

2.2.4 Le Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 du Bureau fédéral de développement régional

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été élaboré par un gouvernement dirigé par un premier ministre libéral et administré par l'Agence de développement

économique du Canada pour les régions du Québec sous la responsabilité du ministre Jacques Saada.

Les résultats pour le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et une présentation de chaque terme analysé est présentée ci-dessous. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 19 occasions.

Dans le RPP 2006/2007, contrairement à celui de 2001/2002, les termes « entrepreneurship », « entrepreneurial » et « entrepreneur » sont mentionnés. Seule la notion d'entrepreneuriat n'a pas été utilisée. L'entrepreneurship et l'entrepreneur font à nouveau partie des politiques du gouvernement fédéral du Canada. L'objectif premier de cette politique vise la diversification économique et la croissance des régions et des entreprises.

Le terme « entrepreneuriat »

On n'a retrouvé aucune mention du terme « entrepreneuriat » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* sur un total de huit pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurship »

Le terme « entrepreneurship » a été répertorié à quatre reprises sur un total de 23, représentant ainsi 17 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Cette politique vise essentiellement la diversification économique des collectivités de même que le développement et le renforcement de « l'économie sociale » au Québec. Les deux premières initiatives concernent des domaines associés aux ressources naturelles (pêches, forêts). Les principaux résultats obtenus pour 2006/2007 indiquent que cette

politique touche désormais la sensibilisation et l'habilitation des acteurs à l'égard des enjeux et la valorisation de « l'esprit d'entrepreneurship ».

Le Rapport 2006/2007 mentionne également que la consolidation et le renforcement de la production industrielle passent notamment par l'intensification des échanges entre les producteurs de savoir et les entreprises. Il précise que les communautés de Sherbrooke et de Trois-Rivières misent d'ailleurs sur la présence d'universités ainsi que des centres de recherche et de transfert de technologies pour appuyer leur développement économique. L'Agence entend dynamiser les collectivités de ces territoires en « renforçant les capacités » stratégiques des entreprises pour développer et commercialiser leurs innovations en appuyant le développement de leurs atouts et se donner des plans directeurs de développement. L'adoption de nouvelles technologies est un défi déterminant pour que les entreprises soient en mesure de faire face à la concurrence et à la mondialisation. Les PME manufacturières localisées près des grands centres urbains et des centres de R&D sont susceptibles d'être avantagées dans la mesure où elles peuvent bénéficier des services aux entreprises spécialisés qui sont souvent concentrés dans les grands centres.

Le RPP souligne également que les collectivités rurales isolées sont généralement de petite taille relativement à la population, éloignées des marchés et du bassin de main-d'œuvre, qu'elles sont peu diversifiées et relativement isolées des grands centres urbains. Elles offrent aussi des possibilités d'emplois limitées et représentent un faible attrait pour les investisseurs et les immigrants. Les sources de capitaux pour soutenir l'entrepreneurship local dans les régions sont limitées et les décisions de production et d'investissement souvent prises par des non-résidents.

Les résultats attendus du Programme IDÉE-PME visent à accroître la sensibilisation à l'innovation, à la commercialisation et à l'entrepreneurship. L'aspect de l'innovation dans le développement revient dans la présente politique. Le RPP 2006/2007 intègre un tout nouveau concept soit celui des « résultats attendus » des différents programmes ou initiatives de l'Agence de développement économique du Canada. L'entrepreneurship fait

partie de cette mesure des résultats au même titre que l'innovation et la commercialisation. Il doit être mesuré par le développement de « l'esprit d'entrepreneurship » et des « capacités d'entrepreneurship au sein des collectivités ».

Le terme « entrepreneurial »

Dans le rapport sur les plans et les priorités 2006/2007 pour l'Agence de développement économique du Canada, le mot clé « entrepreneurial » a été répertorié à cinq reprises sur un total de huit, représentant 63 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel qu'indiqué dans le Rapport 2006/2007, au cours de la seconde moitié des années 2000,

L'Agence entendait appuyer et favoriser la réalisation de projets susceptibles de répondre aux enjeux propres de ces collectivités afin d'atténuer les difficultés d'adaptation socio-économique, de renouveler la base entrepreneuriale et de faciliter la diversification économique en misant sur leurs atouts et leur potentiel sur les plans industriels, du tourisme, de la culturelle et du savoir (DEC, 2006 : 7).

Le secteur manufacturier comprend toutefois une majorité d'entreprises à intensité technologique moyenne et faible ayant de la difficulté à rivaliser avec leurs concurrents à l'échelle internationale. La diversification de leur structure économique et la consolidation de leur dynamisme entrepreneurial dans les secteurs technologiques constituent, selon le RPP 2006/2007, les enjeux importants; des défis qui sont également reconnus par les acteurs du développement.

En ce qui concerne les territoires périphériques, le RPP définit le développement du milieu par la prise en charge du développement par les collectivités en « valorisant **l'esprit**

entrepreneurial et en favorisant l'émergence, le développement ou le maintien d'entreprises de rayonnement local ou régional viable et de l'économie sociale » (DEC, 2006 : 19). Une toute nouvelle notion apparaît dans la présente politique et fait partie maintenant du discours de DEC et du gouvernement du Canada en matière de développement régional soit celui de la vitalité des collectivités.

Pour accroître la vitalité des collectivités, celle-ci étant estimée étroitement liée à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'Agence entend privilégier trois objectifs stratégiques. Premièrement, l'intégration de « groupes cibles » afin d'accroître la mobilisation au sein des milieux. Ces groupes cibles regroupent entre autres, les collectivités en marge du développement, tels que les communautés anglophones ou autochtones afin de les rendre viables économiquement et qu'elles mettent en valeur leur potentiel de développement. Deuxièmement, seconder les collectivités pour qu'elles puissent prendre en charge leur développement par, entre autres, l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Troisièmement, le maintien d'entreprises de rayonnement local ou régional viable afin d'enrichir le tissu entrepreneurial et accroître les capacités d'attraction.

La politique suggère que le tissu entrepreneurial d'une région permet à celle-ci de se démarquer en répondant aux enjeux d'une région. Il revitalise une collectivité en créant de la richesse et de l'emploi, et ce, en créant ou en développant une entreprise.

Le terme « entrepreneur »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006/2007* pour l'Agence de développement économique du Canada, le terme « entrepreneur » a été mentionné à dix reprises sur un total de 28, représentant 36 % pour l'ensemble des cinq politiques.

L'une des préoccupations de l'Agence est centrée sur

Des collectivités du Québec dynamiques et revitalisées disposant de meilleures perspectives socio-économiques : la qualité de vie des citoyens est améliorée en revitalisant les collectivités du Québec par des interventions soutenant la mobilisation au sein des milieux, l'émergence de nouveaux entrepreneurs, la création de petites entreprises, l'attraction de touristes et le maintien en poste de travailleurs qualifiés (DEC, 2006 : 4).

La politique suscite et appuie le développement au moyen de services d'accompagnement et de référence d'aide financière d'analyses, d'enjeux, d'études prospectives, d'avis et de renseignements de manière à développer les capacités, les compétences, le savoir-faire et les réseaux d'affaires des entrepreneurs et des intervenants locaux et régionaux.

Pour accroître la vitalité des collectivités, étroitement liée à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, l'Agence souhaite privilégier des objectifs stratégiques tels qu'appuyer les collectivités pour qu'elles puissent prendre en charge leur développement par l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Un des principaux résultats attendus concerne alors l'amélioration de l'environnement économique, de la vitalité des collectivités et de la compétitivité des PME et des régions, afin que des entrepreneurs réalisent leurs projets d'entreprise.

DEC entend utiliser et mettre à la disposition de sa clientèle une vaste gamme d'outils et de programmes qui lui permettra d'intervenir en développement régional. Ces instruments doivent notamment concourir à habiliter les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux en fournissant des moyens et des occasions (études, ateliers, séminaires) pour prendre conscience de l'importance des enjeux qui les interpellent (démarche de sensibilisation), acquérir des compétences et des savoir-faire dans divers

domaines spécialisés (développement des capacités) renforcer et élargir leurs réseaux de partenaires d'affaires (développement de réseaux et de partenaires d'affaires).

Pour aider les entrepreneurs, l'Agence a mis en place un volet « accompagnement et avis ». Cette offre de service permet à celle-ci d'appuyer les entrepreneurs ainsi que les intervenants locaux et régionaux invités à concevoir et à mettre au point des orientations, une stratégie, un plan d'affaires, un plan d'action ou un projet, ou d'aider à planifier un montage financier, à déterminer des sources de financement, etc.

Tel que précisé, cette assistance, donnée par son personnel, consiste en services rendus à un entrepreneur ou à un intervenant local sur une base individuelle et de façon à s'adapter à sa situation propre. L'Agence entend fournir des renseignements pertinents pour une prise de décisions éclairée par les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux et pour rendre ceux-ci plus accessibles et utilisables. Pour ce faire, elle collabore avec les Centres de services aux entreprises du Canada œuvrant au Québec, tels que Info-Entrepreneurs à Montréal et Ressources Entreprises à Québec, desservant aussi l'Est-du-Québec. Ces organismes fournissent des services de renseignement et de référence ainsi que de la documentation aux entrepreneurs et aux intervenants locaux et régionaux du Québec.

Le soutien à l'entrepreneur occupe une place importante dans la politique de 2006/2007 et l'Agence s'est donné les moyens de mesurer cet objectif. Pour atteindre des résultats mesurables dans le développement de l'entrepreneurship, l'Agence précise devoir travailler en collaboration avec les différents organismes offrant des services aux entreprises.

Durant la période étudiée, le terme « entrepreneuriat », n'a été retrouvé que sous la gouverne d'un gouvernement conservateur ou progressiste-conservateur. On constate que le Rapport des plans et priorités 2006/2007 de Développement économique Canada accorde une place importante à l'entrepreneurship. Les notions « entrepreneur »,

« entrepreneurial », et « entrepreneurship » sont au cœur du développement des collectivités du Québec et de sa programmation. La notion d'entrepreneuriat constitue un des éléments des résultats stratégiques attendus par l'Agence. Elle forme une priorité pour la diversification de l'économie des régions les plus vulnérables et une nécessaire création d'entreprises.

Le RPP 2006/2007 présente les nouvelles orientations stratégiques de l'Agence pour la période de 2006/2011. Celle-ci est d'une durée de cinq ans. Une des approches de la politique est désormais fondée sur la notion de « territoire ». Cette approche territoriale a été abordée et développée dans la politique de 2001/2002. Celle-ci s'appuie sur des stratégies différenciées et cohérentes en fonction de quatre types de territoires tout en portant une attention particulière aux collectivités dites vulnérables qui s'y trouvent : « la région métropolitaine de Montréal; les grands pôles urbains de Québec et de Gatineau; les territoires centraux et les territoires périphériques » (DEC, 2006 : 14).

2.2.5 Le Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009 du Bureau fédéral de développement régional

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a été élaboré par un gouvernement du Canada dirigé par un premier ministre conservateur et administré par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, sous la responsabilité du ministre Jean-Pierre Blackburn.

Les résultats pour le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* ont été compilés dans le tableau 4 ci-dessus et suivi ci-dessous d'une présentation de chaque terme, analysé et présenté. À l'intérieur de cette politique, les quatre mots clés ont été repérés à 14 occasions.

Le terme « entrepreneurship » ne faisait pas partie de la politique de 2008/2009 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Comme en 1988, ce terme n'est pas dans la politique de développement régional. Toutefois, les termes « entrepreneuriat » « entrepreneurial » et « entrepreneur » ont respectivement été répertoriés à six, une et sept reprises.

Le terme « entrepreneuriat »

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* pour l'Agence de développement économique du Canada le terme « entrepreneuriat » a été répertorié à six reprises sur un total de huit, représentant 75 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel que mentionné dans le RPP 2008/2009, les plans et les priorités pour la période 2008/2011 prévoient la mise en place d'une infrastructure moderne, d'un contexte commercial fondé sur l'innovation, sur l'entrepreneuriat et sur un régime fiscal qui récompense le travail, le tout ancré à une saine gestion financière.

Le défi stratégique « *Développement des collectivités* » doit permettre aux régions et aux collectivités de maintenir et de développer leur base d'activité économique. Dans ce cadre, l'Agence poursuit trois objectifs afin d'atteindre des résultats concrets et mesurables. Mentionnons que le volet « Développement du milieu » favorise l'encouragement de l'entrepreneuriat et l'augmentation du nombre d'entreprises créées et durables. Dans ce cadre, un des résultats immédiats escomptés est que les individus désireux de se lancer en affaires bénéficient d'un soutien direct et adapté en entrepreneuriat.

Un des objectifs de la politique est d'appuyer des collectivités pour qu'elles participent activement au développement d'une économie prospère et durable. Ce but vise le nombre de projets et d'activités de soutien à l'entrepreneuriat qualifié désormais de « vert », et ce, en lien avec la nouvelle Stratégie de développement durable de l'Agence. Le

but convoité par l'Agence en 2008/2009 était que « l'entrepreneuriat » vert soit soutenu. Cette nouvelle volonté tient compte de la politique que DEC s'est donné pour un développement viable et durable des collectivités.

La Stratégie fédérale de développement durable répond aux exigences de la *Loi fédérale sur le développement durable* adoptée par le Parlement en 2008, en rendant le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et en faisant en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement.

Elle établit un cadre pour la planification et la production de rapports en matière de développement durable en établissant,

Un portrait pangouvernemental intégré des mesures et résultats pour atteindre la durabilité environnementale; un lien entre la planification et la production de rapports en matière de développement durable et le système de planification des dépenses de base et de production de rapports du gouvernement du Canada et des mesures, des activités de surveillance et la production de rapports efficaces pour faire le suivi des progrès et en rendre compte à la population canadienne (Environnement Canada, 2010 : vii).

Le programme appelé « *Diversification des collectivités* » poursuit entre autres l'objectif d'appuyer les collectivités par le soutien à l'entrepreneuriat et par la création ou le maintien d'entreprises viables. Cette dernière notion d'entreprise « viable » est apparue pour la première fois dans la politique de développement régional précédente.

Le terme « entrepreneuriat » fait partie des objectifs poursuivis par l'Agence pour les exercices financiers 2007/2012, comme le précise le RPP 2008/2009. L'entrepreneuriat est présent dans les collectivités dynamiques et soutient le développement de PME et la création d'emplois. Un tout nouveau concept est également identifié dans le Rapport soit celui de « l'entrepreneur vert ». Ceci est en lien avec la Stratégie gouvernementale de

développement durable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le terme « entrepreneurship »

On ne retrouve aucune mention du terme « entrepreneurship » dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2008/2009* sur un total de 23 pour l'ensemble des cinq politiques.

Le terme « entrepreneurial »

Le terme « entrepreneurial » n'a été mentionné qu'à une seule reprise dans le RPP 2008/2009 sur un total de huit, représentant 12 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Tel qu'indiqué dans le RPP de 2008/2009, l'Agence entend alors appuyer et favoriser la réalisation de projets susceptibles de répondre aux enjeux propres à des collectivités afin d'y atténuer des difficultés d'adaptation socioéconomique, de renouveler la base entrepreneuriale et de faciliter la diversification économique en misant sur leurs atouts et leurs potentiels spécifiques sur les plans industriels, du tourisme, de la culture et du savoir.

Les collectivités peu diversifiées sur le plan économique peuvent bénéficier d'outils permettant de les rendre moins « vulnérables » en soutenant le développement des PME correspondant à leurs potentiels de développement. Une attention particulière est également portée au développement durable en se donnant une stratégie de développement durable tout en permettant le développement de l'entrepreneuriat et des collectivités vulnérables.

Le terme « entrepreneur »

Le terme « entrepreneur » est mentionné à sept reprises dans le RPP 2008/2009. Le mot clé « entrepreneur » se retrouve ainsi dans toutes les politiques du gouvernement fédéral sauf en 2001 sur un total de 28, représentant 25 % pour l'ensemble des cinq politiques.

Le programme, *Développement des collectivités* mis de l'avant dans le cadre de la politique de 2008/2009, vise à développer une collectivité au regard de ses capacités d'adaptation socioéconomique, de soutien à l'émergence de nouveaux entrepreneurs, de création de petites entreprises, d'attraction de touristes et de maintien en poste de personnes qualifiées.

Deux des résultats stratégiques sont escomptés et identifiés, soit que les entreprises et les entrepreneurs disposent de renseignements généraux sur les programmes et les services gouvernementaux ainsi que les outils pour améliorer leur prise de décision concernant l'avenir de leur entreprise et pour répondre aux enjeux spécifiques des régions et des collectivités à faible croissance. On vise à diversifier la base économique, à réduire la dépendance des collectivités aux secteurs économiques traditionnels et à permettre d'améliorer la performance des PME innovantes et compétitives.

Le volet « accompagnement et avis » peut aider les entrepreneurs ainsi que des intervenants locaux et régionaux à concevoir et à mettre au point des orientations, une stratégie, un plan d'affaires, un plan d'action, ou un projet, et à planifier un montage financier, à déterminer des sources de financement, etc.. À l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'accompagnement est un service rendu aux entrepreneurs ou aux intervenants locaux sur une base individuelle, et ce, afin d'offrir une aide propre à la situation présente ou immédiate et ponctuelle. Cet objectif était également précisé dans la politique de 2006/2007.

Le RPP 2008/2009, comme celui de 2006/2007, souligne que l'Agence produit des renseignements et références pertinents à une prise de décisions éclairée par les entrepreneurs et les intervenants locaux et régionaux et peut les rendre plus accessibles et utilisables. Comme précisé dans le Rapport 2008/2009, pour promouvoir le développement et la diversification économique des régions du Québec et pour atteindre ses résultats, l'Agence doit entre autres mettre des outils à la disposition des promoteurs. Un de ces outils d'intervention consiste essentiellement en des activités d'accompagnement et d'avis, de renseignements et de référence. Pour compléter son offre de service, celle-ci entend travailler en étroite collaboration avec des organismes provinciaux, régionaux et locaux.

Le document stipule également que l'Agence appuie les Centres de services aux entreprises du Canada œuvrant au Québec, soit *Info Entrepreneurs* à Montréal et *Ressources Entreprises* à Québec pour accompagner les entrepreneurs dans leur démarche de démarrage ou d'expansion d'entreprises. Ces organismes fournissent des services de renseignement et de référence ainsi que de la documentation aux entrepreneurs et aux intervenants locaux et régionaux au Québec.

En analysant les cinq politiques en matière de développement régional du gouvernement fédéral du Canada, on a pu constater qu'elles ont comme première mission le développement économique à long terme des régions à faible croissance vivant des difficultés propres. Pour ce faire, deux actions ont été privilégiées, soit le développement de la PME et la valorisation de l'entrepreneuriat.

Comme le souligne Julien (2005b), le thème de l'entrepreneuriat était déjà particulièrement important dans les années 1980. Or, près de 30 ans plus tard, on le retrouve toujours dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2008/2009 pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*. En appuyant l'entrepreneuriat, les politiques du gouvernement fédéral visent tout particulièrement la création et la vitalité des PME et la diversification de l'économie des collectivités du Québec.

Dans les politiques publiques analysées, couvrant la période de 1988 à 2008, on a pu découvrir un certain mouvement vers la valorisation de l'entrepreneuriat, des entrepreneurs et des intervenants locaux, et ce, par les différents gouvernements. En effet, il suffit de penser aux multiples programmes d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat et aux collectivités locales et régionales, à la multiplication des cours de formation en gestion et, surtout, en démarrage d'entreprise, au nombre d'organismes qui s'intéressent de plus en plus à ce domaine et aux programmes jeunes entrepreneurs, etc.

Les différents programmes et politiques du gouvernement fédéral ciblent le dynamisme des collectivités des régions du Québec, plus particulièrement les communautés vulnérables. L'accompagnement et les services à l'entreprise, soit aux entrepreneurs, représentaient une des clés du développement et de la croissance des PME du Québec et des régions dévitalisées. Cet objectif répond aux principes de base d'une politique publique en matière de développement, soit d'atténuer les disparités régionales entre les régions.

Le premier mandat d'un gouvernement dirigé par un premier ministre du Parti libéral du Canada en 1997 donne une place prépondérante à l'entrepreneurship et notamment auprès des jeunes dans la politique, *sur les plans et priorités pour le Bureau fédéral de développement régional*. Comme on a pu le voir dans les autres politiques analysées, la notion d'entrepreneuriat se trouve également présente, mais à des intensités différentes. Nous l'avons répertorié à deux reprises, et ce, par un gouvernement dirigé par un Parti conservateur. Le développement de l'entrepreneuriat passe par la capacité d'adaptation des

collectivités et par leur capacité de développement. Pour appuyer l'entrepreneuriat et le milieu dans sa prise en main de son développement, le gouvernement a mis en place des outils tels que des activités d'animation et le financement d'organismes ayant comme principal mandat le soutien à l'entrepreneuriat.

On constate dans les différentes politiques que les termes « entrepreneurship » « entrepreneurial » et « entrepreneur » sont reliés encore directement aux individus. Cette situation se transpose également pour les termes « entrepreneurial » et « entrepreneurship ». Ces derniers participent au développement économique de leur collectivité en implantant des PME. À la lecture des discours, le gouvernement du Canada désire par son action corriger les problèmes économiques des régions du Québec. Il compte sur l'implication des acteurs locaux pour favoriser le développement de l'entrepreneuriat au sein de leur collectivité afin d'augmenter le nombre d'entreprises durables, et d'accroître la vitalité des collectivités.

Les cinq politiques publiques du gouvernement fédéral du Canada en matière de développement régional ont toutes comme finalité le développement et la croissance économique des régions du Québec, et ce, afin de contrer les disparités entre ses régions. Toutefois, le terme « entrepreneuriat » et ses dérivés deviennent des moyens pour atteindre les résultats recherchés par la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans l'ensemble, l'approche de l'entrepreneuriat est plutôt centrée sur les entrepreneurs individuels et sur les entreprises, et ce, quel que soit le parti politique au pouvoir. On a vu également apparaître un tout nouveau style d'entrepreneuriat soit l'entrepreneuriat vert. Celui-ci participe à l'activité économique d'une région ou d'une collectivité.

Au cours de cette période, les politiques publiques en matière de développement régional du gouvernement du Canada ont traversé différents cycles économiques. L'objectif principal des politiques est demeuré sensiblement le même soit la diversification

économique des collectivités par la régulation et en modifiant légèrement la mission du ministère responsable du développement régional, au cours des années. Selon les crises économiques, comme celle du poisson de fond qui a touché toutes les communautés côtières du Canada, DEC pouvait élaborer des initiatives particulières pour venir en aide à ces régions.

Au point de vue structurel, le ministère responsable du développement régional au sein du gouvernement fédéral s'est muté d'un bureau fédéral au développement régional (BFDRQ) relevant d'Industrie Canada en une agence de développement régional sous Industrie Canada, à une agence autonome en 2005. On a pu constater la possibilité pour le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec de mettre sur pied des comités consultatifs dans les régions du Québec et d'en nommer les membres au sein de la communauté des affaires et des intervenants régionaux.

Au fil de ces 20 ans, on a pu constater que l'entrepreneuriat est très présent dans les politiques publiques étudiées et mises en place pour le développement des PME et le développement économique des régions du Québec. Le vocabulaire a changé, mais le fondement des discours reste le développement économique et la croissance des régions et des PME, tout en valorisant l'entrepreneuriat.

